



HAL
open science

Des jeunes face à des violences institutionnelles

Christophe Dargère, Jonathan Collin

► **To cite this version:**

Christophe Dargère, Jonathan Collin. Des jeunes face à des violences institutionnelles. *Le sociographe*, 2022, Mineurs victimes de violences sexuelles Accueillir et accompagner, 79, pp.I-XVII. 10.3917/graph1.079.0078 . hal-04715525

HAL Id: hal-04715525

<https://hal.science/hal-04715525v1>

Submitted on 4 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DES JEUNES FACE À DES VIOLENCES INSTITUTIONNELLES

[Christophe Dargère](#), [Jonathan Collin](#)

Association Sociographe | « Sociographe »

2022/3 N° 79 | pages I à XVII

ISSN 1297-6628

ISBN 9782494241015

DOI 10.3917/graph1.079.0078

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-sociographe-2022-3-page-I.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Association Sociographe.

© Association Sociographe. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Des jeunes face à des violences institutionnelles

Christophe Dargere et Jonathan Collin

Peer review

Selon Anthony Giddens, les institutions exercent un pouvoir contraignant sur les sujets qu'elles administrent, gèrent, soignent ou contiennent. Quels que soient leurs type, nature, fonction ou mission, ce pouvoir est un phénomène propre à l'ensemble de ces organisations, structures ou établissements. Ces contraintes se retrouvent ainsi dans tout espace professionnel : « Une journée au travail ou à l'école illustre le caractère institutionnel des sociétés modernes probablement autant que peuvent le faire les organisations carcérales » (Giddens, 1987, p. 210).

Ce constat permet d'établir un fondement général. Au travail, à l'école, au lycée, à l'université, nous évoluons dans ce qu'Anthony Giddens (1987, p. 210) nomme une « organisation disciplinaire aux traits bureaucratiques ». Cette organisation disciplinaire se caractérise par des contentions dans un espace temporel et un environnement spatial : l'individu est soumis à des horaires, des temps, des moments, dans des lieux, des endroits, des espaces qu'il ne choisit pas. Le poids de l'organisation institutionnelle se traduit aussi par des confrontations dans un système social, communicationnel et relationnel qu'il ne choisit pas non plus. L'individu se confronte à la loi d'une manière générale, mais aussi à un ensemble de rapports contractuels et réglementaires inhérents aux configurations et spécificités des institutions, aussi ordinaires soient-elles. Ces contentions et confrontations sont inconsciemment intériorisées depuis les premiers mois de l'existence : à la crèche, les enfants commencent par intégrer des règles de vie collective, des règles inhérentes à l'institution, en composant avec d'autres enfants dans des espaces et des moments définis. En outre, ces contentions et confrontations peuvent poursuivre les individus jusque dans leur grand âge, en maison de retraite par exemple. Ces

violences institutionnelles usuelles, communes et courantes rythment le quotidien de toutes les personnes socialement insérées. Cela étant, dans des institutions qu'Erving Goffman qualifie de « totales », les violences institutionnelles sont exacerbées : « C'est une caractéristique fondamentale des sociétés modernes que l'individu dorme, se distraie et travaille en des endroits différents, avec des partenaires différents, sous des autorités différentes, sans que cette diversité d'appartenances relève d'un plan d'ensemble. Les institutions totalitaires, au contraire, brisent les frontières qui séparent ordinairement ces trois champs d'activité ; c'est même là une de leurs caractéristiques essentielles. » (Goffman, 1968, p. 47)

S'écartant de leurs formes habituelles, les violences institutionnelles sont plus difficiles à conceptualiser. Voici une définition qui résume à la fois leur complexité, leur disparité et leur pluralité : « Est violence institutionnelle toute action effectuée par des membres d'une institution directement ou indirectement, physiquement ou moralement, par l'usage de la force ou la force de l'inertie, voire également par l'absence d'analyse et de traitement des difficultés existantes, et ayant des conséquences néfastes sur un individu ou sur une collectivité » (Lagrangé, 1994, p. 82).

Les caractéristiques de la violence institutionnelle (ramenons « les violences institutionnelles » à une conceptualisation générique au singulier) sont difficilement lisibles. En effet, ses causes résultent d'un enchaînement méconnu qui remonte aux origines de la contention de l'homme. Ainsi, l'Institut médico-professionnel (IMPro) ou le Centre éducatif fermé (CEF) sont, de fait, violents, pour au moins deux raisons. La première est commune à toutes les autres institutions, telles que l'école, le travail, comme nous l'avons mis en évidence. Leur bon fonctionnement nécessite l'instauration d'un pouvoir disciplinaire et d'une segmentation spatio-temporelle de la vie sociale. En d'autres termes, pour évoluer dans un contexte collectif, quel qu'il soit et quelle que soit sa finalité, chacun est obligé de se plier à des règles, de partager un espace social, temporel et territorial qu'il n'a pas choisi. C'est dans le fait de se plier et en l'absence du choix que se caractérise cette première violence inhérente à la contention (lieu, temps) et à la confrontation (sociale, relationnelle, réglementaire, contractuelle). La seconde violence est spécifique à l'institution médico-sociale ou au centre éducatif fermé. Son origine est liée à l'essence même de leur création et de leur existence : il est impossible de contenir la

souffrance humaine dans des espaces clos, censés invisibles et le plus à l'écart possible de la société. Cette mission totalement illusoire produit indubitablement de la violence institutionnelle.

Réaliser une définition simple et concise de la violence institutionnelle est une vaste entreprise aléatoire. La double métaphore de Jean-François Gomez (2001, p. 140), « cul-de-sac et sacs de nœuds », caractérise magistralement le fonctionnement des entités médico-sociales et socio-pénitentiaires. Fréquemment, ces institutions semblent être dans une double impasse. Elles sont prises dans un cercle vicieux réflexif. On ne peut pas résoudre les problèmes inextricables (des sacs de nœuds) relatifs à leur fonctionnement et on ne peut pas échapper à ce fonctionnement (cul-de-sac). René Kaës (1988) élabore des typologies de la souffrance institutionnelle. Selon lui, il y a cinq formes de souffrances et autant de violences que l'on y appose. La première est plutôt originelle, inhérente à toute institution. Elle rejoint la violence fondamentale définie par Paul Fustier (1999). Cette souffrance est le résultat des restrictions, contraintes et désillusions de chacun : « Nous souffrons du fait institutionnel en lui-même, immanquablement : en raison des contrats, pactes, communauté et accords inconscients ou non, qui nous lient réciproquement, dans une relation asymétrique, inégale, où s'exerce nécessairement la violence, où s'éprouve nécessairement l'écart entre l'exigence (la restriction pulsionnelle, le sacrifice des intérêts du Moi, les entraves au penser) et les bénéfices escomptés » (Kaës, 1988, p. 37). La deuxième souffrance est liée à l'inextricable, aux difficultés de la saisir, de la lire et de la comprendre du fait des états passionnels de ses acteurs. La troisième souffrance est celle de la fonction même de l'institution qui est considérée comme défaillante et inappropriée. C'est le constat de l'illusion institutionnelle, le résultat du décalage qui se produit entre l'institution idéale et celle qui se décline quotidiennement pour et par ses acteurs. La quatrième souffrance est relative aux « entraves à la réalisation de la tâche primaire » (Kaës, 1988, p. 41). Chaque institution se voit confier une mission bien spécifique. Lorsqu'elle est dans l'incapacité de l'accomplir, il s'ensuit une frustration inhérente au non-accomplissement du désir de la réalisation de la tâche. La dernière souffrance est celle de l'angoisse relative à ce que René Kaës (1988, p. 44) nomme le « changement catastrophique ». Selon lui, tout changement est une source de déstabilisation considérable pour les professionnels qui vivent le changement comme la rupture d'un

ordre routinier établi, « qui met en cause l'intégrité et la continuité d'un système » (Kaës, 1988, p. 44).

Après cette longue esquisse de définition, nous allons reprendre des illustrations concrètes de la violence institutionnelle. Les deux premières concernent des violences inhérentes à l'IMPro et au CEF, en France. Les deux suivantes renvoient aux violences d'institutions par l'action ou l'inaction de certains de ses représentants. Nous examinerons plus particulièrement les relations avec des membres des forces de l'ordre et des enseignants, en Belgique francophone.

Violence institutionnelle à l'IMPro

Pas assez de classe...

« 9 h 50, en classe. Emeline me montre son emploi du temps. Les larmes aux yeux, elle me dit qu'elle a 24 heures d'atelier et trois heures de classe. De nature discrète, elle demande à avoir du sport et davantage de temps de classe. Je lui réponds que j'en parlerai à Katy (personnel-cadre). (...) 10 h 30. Je vois Katy, concernant le problème d'Essia (pas assez de sport et de classe) et Emeline (pas assez de classe). Katy semble se vexer du fait que l'on puisse revenir sur les plannings, ce qui remet en cause la qualité de son travail. Je poursuis ma démonstration auprès de Katy qui semble ne pas m'écouter. Puis, comme je vois qu'elle réagit de plus en plus mal, considérant mes remarques comme des remises en question de ses compétences professionnelles, je cesse toute négociation. Je retourne voir Essia et Emeline pour leur expliquer que les plannings ne changeront pas (Dargère, 2014, p. 141-142). »

La place de l'enseignement dans l'institution médico-sociale est fréquemment sujette à de vifs et conséquents débats. Elle est objet de revendications pour les usagers désireux de prolonger l'expérience scolaire avant qu'elle ne s'achève la plupart du temps à la suite d'une orientation professionnelle en ESAT. Elle est également la source de nombreux casse-tête administratifs pour les cadres responsables de l'organisation et de la répartition des élèves, qui jonglent entre les prises en charge thérapeutiques, scolaires, éducatives et la formation professionnelle. Il arrive ainsi fréquemment, à l'âge de 16 ans, que les jeunes aient un rythme exclusivement régulé par la vie au lycée. Mais avoir 16 ans en IMPro c'est parfois lutter pour avoir du sport dans la semaine, et plus de trois heures de classe. Que penser, sur le

plan éthique, d'une institution ancrée dans un état démocratique, qui ne propose pas plus de trois heures hebdomadaires à ses jeunes sujets pour l'accès au savoir, à la connaissance et à la culture ? Ces manquements, provoqués par une organisation bureaucratique rigide et déshumanisante, amènent des configurations totalitaires à l'IMPro (Milly, 2001, p. 24) et sont de flagrants exemples de violence institutionnelle. Pourtant, l'Éducation nationale détache des enseignants à temps plein, leur mission étant de proposer un enseignement cohérent et conséquent à tous les usagers. La directrice de l'école dispose, pour ce faire, d'une décharge (un mi-temps) afin d'organiser et répartir ces enseignements. Absorbée par les pièges de l'inertie bureaucratique, elle n'est cependant pas en mesure d'accéder à la requête de la jeune fille alors que nous ne sommes que début septembre et que la rentrée scolaire vient de se dérouler. La jeune fille n'aura pas plus de trois heures de classe pendant toute cette année, pas de sport, en dépit de mes nombreuses sollicitations.

Pas d'infirmière...

« 9 h 30, en classe. Un élève se plaint de maux de tête. Je le conduis à l'infirmierie, négocie, comme de coutume avec Christine (personnel administratif) une surveillance conjointe et alternée, Irène (personnel de soins), n'arrivant qu'à 13 h 15 (Dargère, 2011b, p. 17). »

Les pensionnaires de l'institution médico-sociale éprouvent, comme l'indique la dénomination même de l'institution, des problématiques médicales importantes qui s'avèrent être les causes du placement, mais aussi parfois leurs conséquences (Dargère, 2011a, p. 145 ; 2012, p. 74). Ces problématiques médicales sont liées à un milieu social précaire impliquant des conditions de vie matérielles difficiles (hygiène de vie, alimentation, suivi médical, maltraitance, violence, insalubrité du logement...), mais aussi à des maladies génétiques originelles ou acquises au cours de l'enfance ainsi que des accidents en tout genre. Elles peuvent enfin résulter de la corrélation des causes sociales et des causes médicales puisque les conditions précaires ont une incidence sur le développement de l'enfant (Dargère, 2014, p. 36 et suiv.). Ces causes du placement engagent une responsabilité institutionnelle à double entrée. Les autorités politiques ont envisagé de permettre à ces établissements des prises en charge médicales et thérapeutiques au point de conceptualiser cette volonté dans la terminologie de l'institution *médico*-sociale. Elle dispose donc de moyens que son

organisation défaillante s'aborde, en ne mettant pas par exemple à disposition une infirmière chaque matin pour sa population qui en a pourtant grandement besoin. L'infirmière est ainsi engagée malgré elle dans un profond conflit éthique puisqu'elle n'est pas en mesure de soigner les usagers à certains moments, alors que c'est sa fonction et sa volonté. Au-delà du fait que ne pas soigner des adolescents vulnérables et fragiles est une maltraitance par omission ou inertie (l'IMPro présente là encore des contours totalitaires pour les jeunes concernés), la conscience de la qualité empêchée pour l'infirmière est un facteur de risque psychosocial (Clot, 2010, p. 39) susceptible d'alimenter, sur un autre registre, la violence institutionnelle.

Violence institutionnelle au CEF

Plus de sortie bibliothèque...

« 8 h 45, en salle de surveillance. Nous prenons notre café pendant que les pensionnaires se préparent. Je viens aux dernières nouvelles. Jimmy me dit que la nuit a été très calme, ce qui contraste avec la nuit d'avant, un climat insurrectionnel ayant amené de fortes tensions entre les jeunes et l'équipe jusqu'à une heure assez tardive. Nous abordons le fonctionnement de la journée. Une sortie à la médiathèque est prévue. J'évoque le sujet. William tranche en fixant Jimmy : "On va rester à la cool, on va pas se prendre le bourrichon à les emmener à la bibliothèque." Jimmy hoche la tête. Peu désireux de lutter face à cette inertie manifeste, organisée et anticipée, je déclare forfait : "Nous irons la semaine prochaine alors". Quelques minutes plus tard, je croise Igor, jeune pensionnaire, qui m'interpelle : "M'sieur, on va toujours à la bibliothèque cet après-midi ?". Je n'ose lui répondre franchement et demeure vague dans ma réponse : "On voit ça tout à l'heure Igor" (fragments ethnographiques, recherche en cours). »

Les jeunes mineurs primo-délinquants font l'objet de nombreuses contraintes. Ces privations et restrictions rythment leur séjour. Elles reposent sur l'idée que la rupture et l'isolement sont volontairement recherchés pour l'éloigner de son environnement social considéré comme déstructurant et responsable de ses délits. Concrètement, le jeune mineur reste six mois dans l'institution. Lors de son arrivée, il est isolé pendant une semaine dans sa chambre sans avoir aucun contact avec les autres pensionnaires. Ensuite, il pourra participer aux activités proposées par l'institution sans pouvoir la quitter au cours

des deux premiers mois. Puis les retours en famille, à raison d'un week-end par mois environ, sont assujettis à une autorisation du juge responsable des affaires du jeune concerné. Pendant son placement, le mineur ne peut donner qu'un coup de fil par semaine, durant quelques minutes, sous le contrôle d'un éducateur. Dans ce contexte particulièrement contraignant et enfermant, chaque sortie est salvatrice. Les projets « en extérieur » sont vivement conseillés pour permettre aux jeunes de sortir de l'enceinte du CEF et de vivre des expériences positives de socialisation. Ces sorties peuvent être culturelles, sportives, occasionnelles, permanentes (dans le cas d'intégration scolaire, de formation professionnelle ou de stage). Elles sont le fruit de l'attitude d'un personnel volontariste souhaitant briser le ronronnement confortable et rassurant de la vie institutionnelle. Alors parfois, quand le *turn-over* est trop important et que les équipes ne sont pas suffisamment stables, lorsque le personnel est en sous-effectif, en manque de reconnaissance, empêché dans ses projets, rongé par l'usure mentale, la surcharge de travail et la lassitude, on en vient à jeter l'éponge. Jimmy et William sont de bons éducateurs. Très consciencieux, ils enchaînent les heures supplémentaires pour pallier le manque de salariés au CEF. Ils viennent de récupérer un groupe très excité qui profite de ce manque de personnel pour conduire des actions contestatrices. Peu désireux de s'engager dans un projet à haut risque, ils préfèrent l'annuler, au grand désespoir de jeunes comme Igor, qui seront privés de sortie, frustrés de ce fait et confortés dans leur posture anti-institutionnelle. Le groupe risque d'être encore plus agité, le personnel encore plus sous pression, plus enclin à démissionner, ce qui fragilise encore plus la prise en charge éducative des jeunes, et autoalimente, au final, la violence institutionnelle.

Plus de chaise en salle TV...

« Ce matin la prise de poste est agitée. Les jeunes, rassemblés sous le petit abri au milieu de la cour, ne décolèrent pas. Ils me saluent à peine, tirant avec agacement sur leur cigarette. "C'est pas normal", répète sans cesse Titouan. "On va tout péter dans ce CEF de merde", menace Joseph. Je demande à Michael, éducateur, ce qui se passe. Agacé, il me confie comprendre la révolte des jeunes. Les cadres ont décidé de remplacer les fauteuils de la salle télé en simples chaises. Je lui demande ce qui motive une telle décision. Joseph lève les yeux au ciel et s'indigne : "Tu sais bien les décisions de certains". Il n'en dira

pas plus et je ne saurai pas le fin mot de l'histoire. Ce qui est certain c'est que les jeunes vont désormais passer leurs soirées assis inconfortablement sur de simples chaises, visiblement sans motif véritable, et que cet "ameublement" durera jusqu'à mon départ du CEF (fragments ethnographiques, recherche en cours). »

Dans une organisation telle que le CEF ou l'IMPro, la violence institutionnelle est un processus originel sans début ni fin perceptibles. Les individus en héritent et composent avec selon les effets du double lien : ils régulent leurs actions autant que celles-ci sont soumises aux aléas de la contrainte, elle-même produite par le résultat de ces actions individuelles. Les causes et les conséquences de la violence institutionnelle sont difficilement mesurables. Ses caractères sont réflexifs, évolutifs, tenaces, et structurels. Elle prend forme sous des aspects extrêmement différents. Elle touche tous les acteurs de la structure, sans exception. Cette violence peut être verbale, psychologique, morale, physique, symbolique, sexuelle. Elle s'importe ou s'exporte, se transmet d'usagers à usagers, d'usagers à professionnels, de professionnels à usagers, de professionnels à professionnels. La violence institutionnelle concerne l'ensemble des catégories d'individus qui évoluent dans la structure : ces catégories produisent et endurent toutes de la violence. Dans notre exemple, envisager de remplacer les petits fauteuils de la salle TV par de simples chaises est une violence institutionnelle. D'une part, l'institution revient sur la mise à disposition d'un ameublement adapté pour une activité sans trop d'empathie : le cadre qui décide ce changement regarde-t-il la télévision sur une chaise quand il est chez lui ? D'autre part, elle fabrique des troubles puisque les jeunes vont manifester leur mécontentement, ce qui enclenche une mise en difficulté du personnel pour gérer ce mécontentement et attise la violence institutionnelle. On a vu au travers des trois exemples précédents que la violence institutionnelle pouvait être organisationnelle, voire macro-structurelle, sans qu'aucun visage humain ne soit nécessairement derrière. Ici, elle repose d'une manière totalement inextricable et irrationnelle sur la décision d'une seule et unique personne, sans qu'aucun événement fondé ne la justifie et qu'aucune décision collective ne l'explique.

À côté de la violence institutionnelle s'exprimant dans les relations prenant place dans des structures socio-éducatives accompagnant des jeunes en situation de « vulnérabilités problématiques » (Garrau, 2018), il ressort que des institutions, à travers certains agents les

incarnant, peuvent se montrer violentes vis-à-vis d'individus considérés comme jeunes, particulièrement lorsqu'ils sont d'ascendance immigrée. À la suite d'une enquête de terrain réalisée à Liège (Belgique francophone) de 2013 à 2018, ayant abouti à une thèse de doctorat (Collin, 2019) proposant une anthropologie de la « condition noire » (Ndiaye, 2009), nous revenons ici sur deux récits. Ils témoignent de la violence à l'œuvre lors de différentes interactions sociales survenant dans la « ronde journalière » des individus (Goffman, 1975).

Violence de policiers

Est d'abord présentée une situation particulière vécue par différents jeunes qui sortaient d'une chaîne de restauration rapide, situation rapportée par les personnes lorsque sont abordées leurs relations avec certaines institutions. Charles évoque d'emblée les relations avec la police.

– Charles : on sent aussi parfois du racisme, par exemple euh de la police aussi. (...). Par exemple, moi, je me rappelle une fois, on sortait du Pizza Hut, et euh les gens sortaient. Nous, comme on était un groupe de Noirs, ben c'est nous qu'on a contrôlés. Or, tu sors d'un restaurant, normalement on sort, et bon, y a des Blancs qui sortent, y a des Blancs qui circulent, mais, c'est nous qu'on a contrôlés pendant trente minutes, on nous a fouillés comme si on avait des armes. Ouais, on nous a vraiment fouillés, chacun, ils essaient même de nous intimider, ils sortaient leurs matraques, ils ont sorti leurs chiens, or que, concrètement, on sortait juste d'un restaurant.

– Éric : c'était gag ce jour-là. On sortait du Pizza Hut et, carrément, ils sont venus, euh tout un escadron, bam bam, puis nous, on a dit « qu'est-ce qui se passe ? » et tout. On sortait du Pizza Hut.

Charles : et limite, ils nous provoquaient.

Alors que pourrait être pointée l'auto-victimisation des personnes d'ascendance subsaharienne, les informations recueillies auprès d'un service de police laissent entrevoir certaines pratiques de *targeting* de la part de services policiers, pratiques mises en œuvre par rapport aux bandes urbaines¹ – dont les policiers considèrent qu'elles sont, à Liège, à 90 % constituées de jeunes d'ascendance subsaharienne

1. Sur le sujet des bandes urbaines en Belgique, le lecteur consultera utilement les travaux de Sylvia Bruier-Desmedt *et al.* (2012) et de Line Witvrouw *et al.* (2015).

(journal de terrain : 23/08/2016) –, dans le cadre d'un projet nommé PROA (pour Proactivité).

Les individus sont contrôlés de façon proactive et, en fonction des résultats de ce contrôle, une enquête est éventuellement initiée. Cette pratique renvoie à ce que Vincent Francis avait déjà pu mettre en évidence dans le cadre d'une étude sur les pratiques de ciblage policier² (Francis, 2001). Ce chercheur avait mené un terrain de trois mois et demi au sein d'une brigade de gendarmerie belge et avait relevé, entre autres, que certaines équipes de gendarmerie n'avaient qu'une chose à faire : « patrouiller selon un plan de route plus ou moins contraignant » (Francis, 2001, p. 190). Tout comme Didier Fassin le mit en évidence dix ans plus tard à propos des Brigades anticriminalité françaises (2011), cette unique mission risque fort d'engendrer un « profond sentiment d'ennui si les patrouilleurs ne s'octroi[ent] pas eux-mêmes une charge de travail supplémentaire » (Francis, 2001, p. 190-191). Pour lutter contre l'ennui, les gendarmes belges décidèrent donc de « faire du judiciaire » et de « chasser », « chasser » renvoyant « au caractère proactif de la technique utilisée à cette fin » (Francis, 2001, p. 191). Didier Fassin (2011) et Vincent Francis (2001) soulignent que les services qu'ils ont étudiés sont là pour faire un travail policier répressif, voire « dur » (Fassin, 2011, p. 320) avec les personnes d'origine ou d'ascendance étrangère vivant dans des quartiers populaires. Didier Fassin constate ainsi qu'« au cours des récentes décennies, l'évolution générale des polices s'est faite, au plan international, vers la version dure de la force de l'ordre »³ (Fassin, 2011, p. 320), dans une perspective « de gouvernement des populations les plus précaires et marginales, et notamment des milieux populaires et des minorités ethniques ». La dureté du travail policier ne vise pas uniquement le ciblage des populations, mais concerne aussi les contacts entre des représentants des forces de l'ordre et certains individus ou groupes de personnes. Les rencontres respectant l'ordre interactionnel ne sont pas valorisées, car considérées comme relevant de

2. Vincent Francis considère qu'il faut entendre le ciblage policier « comme toute action menée dans le cadre des missions généralement confiées aux forces de l'ordre qui se caractérise par le fait de porter une attention plus grande à une catégorie spécifique d'individus » (Francis, 2001, p. 187).

3. Didier Fassin souligne également que « l'action des forces de l'ordre s'est toujours focalisée sur des groupes dont la vulnérabilité économique et sociale était facilement inversée en dangerosité délinquante et criminelle » (Fassin, 2011, p. 321).

la pratique du travail social (Francis, 2001). Certains policiers misent donc davantage sur le rapport de force et la profanation de la face que sur le respect des rituels interactionnels (Goffman, 1974) pour remplir leurs missions.

Au-delà de cette lecture des logiques institutionnelles qui permet de comprendre une des raisons pour lesquelles, vraisemblablement, les jeunes d'ascendance subsaharienne sont davantage contrôlés, voire suspectés lorsqu'ils sont en groupe, il est intéressant de se pencher sur le déroulement des interactions lors d'un contrôle de police. En effet, dans la situation décrite par Charles et Éric à la sortie de la pizzeria, on constate un non-respect des rites de présentation, mais aussi d'évitement, se caractérisant par une incursion dans la sphère idéale des individus. Prenons le temps d'analyser ce qu'il se passe. Le groupe d'amis sort de la chaîne de restauration rapide et se fait interpellé par plusieurs policiers. Il n'y a pas de salutations de la part des policiers et cela se traduit par l'expression « bam bam » utilisée par Charles, signifiant que les policiers en sont directement arrivés au vif du sujet. Cela laisse de suite entrevoir la manière dont les jeunes vont être traités au cours de l'interaction et met en évidence d'entrée de jeu l'absence de respect des rites de présentation (Goffman, 1974, p. 63-65). Charles, Éric et leurs amis sont contrôlés pendant une demi-heure, ils sont fouillés et ils sont même intimidés. À travers les fouilles réalisées, on voit que les rites d'évitement liés à la déférence (Goffman, 1974, p. 55) ne sont pas du tout respectés. Les policiers ne se tiennent pas à distance des jeunes et violent « ce que Simmel appelle “la sphère idéale” » (Goffman, 1974, p. 56). Certes, les policiers disposent de certaines prérogatives, mais celles-ci sont légalement encadrées. En nous basant sur la Loi belge du 5 août 1992 sur la fonction de police, il apparaît que le contrôle d'identité n'avait *a priori* pas de raison d'être.

Le non-respect de l'ordre de l'interaction habituel⁴, notamment ce qui serait considéré en temps normal comme la pénétration dans la sphère idéale d'autrui, peut se justifier par la profession de certaines personnes interagissant avec l'individu. Ces professionnels ne

4. L'« ordre de l'interaction habituel » concerne celui que l'on observe entre des personnes en coprésence que l'on peut considérer comme ayant, dans l'interaction, le même statut. Lorsque les statuts diffèrent, il peut y avoir une redéfinition de l'ordre de l'interaction qui conduit à tolérer certaines actions qui ne le seraient pas dans un cadre habituel.

rencontrent pas alors les rites d'évitement qui ont habituellement cours entre deux personnes ayant un statut similaire dans l'interaction. Cependant, même dans ce cas, ils ne manquent pas pour autant de déférence à l'égard de l'individu en leur présence, car celui-ci sait que ces professionnels interviennent dans un cadre institutionnel déterminé, régi par des dispositions légales, déontologiques, voire éthiques, qui leur permet de réaliser certaines actions. Celles-ci ne seraient considérées comme une incursion dans la sphère idéale de l'autre qu'en dehors de ce cadre ou en cas de non-respect des dispositions prévues par celui-ci. L'individu, vu cette redéfinition du cadre, ne tient pas rigueur de ce qui pourrait apparaître comme un non-respect de l'ordre de l'interaction habituel. Comme le souligne Laurence Lagarde-Piron (2015), à propos des interactions soignants-soignés, il y a une redéfinition de l'ordre social et de l'ordre interactionnel dans le contexte hospitalier. C'est la même chose pour le travail policier, pour autant que ceux qui ont la charge de le réaliser respectent le cadre institutionnel dans lequel ils peuvent intervenir. Dans la négative, non seulement, les policiers commettent des actes illégaux, mais, en outre, ils profanent les rituels qui ont habituellement cours en matière de tenue et de déférence. Et il semble bien que l'on soit dans ce dernier type de situation quand on analyse ce qui est rapporté par Charles et Éric.

Enfin, relevons que les noms donnés ou les mots prononcés face aux jeunes contrôlés témoignent souvent d'une profanation flagrante de l'ordre rituel de l'interaction (Goffman, 1988a), se doublant d'un non-respect du code de déontologie des services de police. Ainsi, Éric note qu'un des policiers s'adressa à lui lors du contrôle des identités ayant eu lieu à la sortie de la pizzeria en l'appelant « Barracuda »⁵. Ces mots attestent du peu de considération, voire du mépris dont font preuve certains policiers à l'égard des jeunes qu'ils contrôlent. Dans le langage de leur code de déontologie⁶, ces policiers ne respectent pas la dignité des personnes.

5. Personnage interprété par Mister T. dans la série américaine *L'Agence tous risques* (années 1980).

6. Arrêté Royal belge du 10 mai 2006 fixant le code de déontologie des services de police.

Violence d'enseignants

L'absence de réaction d'enseignants face à des formes de violence survenant entre des élèves est également une forme de violence institutionnelle. La situation rapportée par Thomas dans le cadre d'un groupe de discussion est à ce sujet éclairante :

– Thomas : On regardait un film, ça parlait un peu du nazisme et des Noirs et de l'esclavage et tout. Et justement le film, c'était en noir et blanc et y avait un Noir. Et la fille en question, elle a commencé à dire « il est comme Thomas » et elle a commencé à rigoler. Elle était juste derrière moi. J'ai pas apprécié le fait déjà qu'elle ait dit ça. Mais, ce qui a accentué ma réaction, c'est parce qu'elle a commencé à rigoler de plus en plus, et ça m'a énervé. Puis, je me suis retourné vers elle et j'ai dit clairement que ben j'allais la taper si elle continuait. Parce que c'était pas la première fois que elle, elle lâchait des blagues de ce genre. Déjà l'année passée, en classe, elle me lâchait des blagues racistes. J'ai jamais rien dit parce que voilà, je voulais pas que ça fasse des histoires. Et j'avais pas envie non plus d'en parler. Et, en fait, c'est pas la première fois que je reçois des insultes. (...). Jamais, j'ai rien dit à qui que ce soit, ni à mes parents, ni à l'école. Et voilà, maintenant, je m'énerve chaque fois qu'on me dit ça parce que je trouve que ça fait trop et j'ai plus la patience de rester calme, de dire « eh, ça va, je laisse passer, ça n'arrivera plus », parce que c'est fréquent, et voilà, ça m'énerve.

– Jonathan : et ça, ça s'est passé à l'école alors ?

– Thomas : à l'école, ouais.

– Jonathan : et le prof, il a pas réagi ?

– Thomas : ben, en fait, c'est la manière dont j'ai dit les choses, elles étaient violentes, donc elle a dit « Thomas, ça se fait pas de dire ça, je te laisse pas faire ». Puis, moi j'ai dit « moi, j'en ai rien à faire parce que c'est pas la première fois qu'elle fait ça, donc je me dois de réagir, je vais pas la laisser faire et m'écraser face à ça ».

– Jonathan : mais c'est à toi qu'elle a fait la remarque ? c'est pas à la...

– Thomas : non, c'est à moi.

Thomas met en évidence la problématique liée à la répétition d'interactions difficiles. Cette répétition peut mener à un effet de saturation. La personne ressent alors l'obligation de réagir. Par ailleurs, dans cet extrait, appert une forme de système dans lequel les propos injurieux et les interactions mixtes ethno-raciales difficiles sont tolérés par des représentants de l'institution scolaire. Et, quand il faut sanctionner ou réprimander quelqu'un, il s'agit de celui qui a réagi avec force, à la suite

souvent d'un effet de saturation – c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase –, lié à ces interactions. Dans ce cas, on peut relever que la prise en compte de l'événement par le représentant institutionnel intervient à un moment particulier, et seul un élément de la séquence communicationnelle ou interactionnelle est pris en compte et pointé du doigt, celui de la réaction de l'individu afro-descendant. Le concept de « ponctuation de la séquence des faits » est à cet égard intéressant dans la mesure où il révèle que, dans les interactions sociales, l'individu a tendance à ne retenir qu'une partie de la séquence des faits, à la ponctuer d'une façon qui lui est personnelle (Watzlawick *et al.*, 1972, p. 52-54). Dans la situation qui nous occupe, l'enseignante ne retient que la réaction de Thomas. Cela peut se comprendre par le fait que cette réaction est particulièrement agressive et/ou violente alors que les mots prononcés par l'offenseur semblent l'avoir été avec une certaine « légèreté », pour « plaisanter » (Goffman, 1988b, p. 109-111). La camarade de classe de Thomas rigole d'ailleurs et a certainement fait rire d'autres personnes dans la classe. Cependant, si Erving Goffman laisse apparaître, dans son écrit sur les « ressources sûres » (Goffman, 1988b), qu'il y aurait une forme de complicité des interactants acceptant les moments de plaisanterie ; dans le cas de Thomas, il ne l'accepte pas et il l'accepte d'autant moins que celle-ci vient d'une camarade dont la couleur de peau diffère de la sienne. En effet, nous avons pu constater que ce type de plaisanterie peut être accepté dans les interactions entre personnes partageant la même couleur de peau ou la même condition d'immigrés stigmatisés, entre « collègues » (Goffman, 1973, p. 154). Ainsi, il n'est pas rare d'entendre de jeunes Noirs s'appeler entre eux « Négros ». Ce qui est accepté d'un « collègue » ne le sera bien entendu pas de la part d'une personne qui n'est pas reconnue comme possédant cette qualité. En outre, dans notre société, on sanctionne plus sévèrement, y compris au niveau du droit pénal, les violences ou menaces de violences physiques que les propos injurieux et racistes. Cependant, comme le souligne David Le Breton, « parfois, la différence est infime entre le trait d'humour qui écorche et le poing qui frappe physiquement un visage. On cherche à tuer par le rire celui ou celle qu'on ne peut abattre autrement » (Le Breton, 2018, p. 91). Il s'agit alors, selon cet auteur, de détruire symboliquement autrui. Enfin, la métacommunication qui a souvent lieu lors de ces interactions n'enlève rien à leur caractère difficile. C'est la phrase du type « je ne suis pas raciste, mais... » que l'on peut souvent entendre. Ainsi, comme le note Éric

(qui participait également au groupe de discussion), « les gens pensent que parce qu'ils disent "j'rigole" à la fin, "je suis pas raciste", ça va excuser le reste, tu vois. »

Conclusion

La violence institutionnelle peut donc se matérialiser de différentes façons, par le manque ou l'absence, par l'action ou l'abstention. Les enquêtes de terrain réalisées donnent à voir des éléments de violence passant trop souvent sous les radars, sans doute en raison de la socialisation de tout un chacun à des phénomènes récurrents qui ne sont plus remis en question ou tout simplement par fatalisme. Si nos vignettes ethnographiques et extraits de récits de vie se centrent sur le quotidien, elles montrent à souhait le poids des institutions dans la violence qui s'exprime. Enfin, nos analyses visent tout autant à dévoiler des situations sociales qu'à une prise de conscience permettant de penser l'action sociale.

Christophe Dargère est docteur en sociologie, professeur des écoles, chargé de cours à l'Université Lumière Lyon 2 et à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne. Il est chercheur associé au Centre Max Weber, UMR 5283.

Jonathan Collin est docteur en anthropologie, titulaire d'un master en criminologie, actuellement chargé de cours en sciences sociales et maître assistant en sociologie à la Haute École Léonard de Vinci (Bruxelles), à la Haute École Libre Mosane (Liège) et à la Haute École Louvain en Hainaut (Louvain-la-Neuve).

Bibliographie

Bruier-Desmeth, Sylvia, Caprasse, Valérie, Christiaens, Jenneke, De Fraene, Dominique, Enhus, Els, Nagels, Carla, Smeets, Sybille, avec la collaboration de Tange, Carrol, *A la recherche des bandes urbaines. Discours de professionnels*, étude commandée par le SPP Intégration sociale, service Politique des Grandes Villes, réalisée en 2011-2012 par le centre de recherches criminologiques de l'ULB et l'Onderzoeksgroep Crime and Society de la VUB, avec la collaboration de l'INCC (Institut National de Criminalistique et de Criminologie), 2012, http://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/etude_bandes_urbaines.pdf.

- Clot, Yves, *Le travail à cœur*, Paris, La Découverte, 2010.
- Collin, Jonathan, *Bande à part ou quête d'appartenance ? Une anthropologie de la condition des jeunes Noirs à Liège*, Thèse de doctorat, Liège, Université de Liège, 2019.
- Dargère, Christophe, *Enfermement et discrimination. De la structure médico-sociale à l'institution stigmatée*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2012.
- Dargère, Christophe, *Vivre et travailler en institution spécialisée. La question de la prise en charge*, Lyon, Chronique Sociale, 2014.
- Dargère, Christophe, *La violence institutionnelle comme mode d'ajustement de filière : ethnographie et lecture goffmanienne d'une institution médico-sociale*, Thèse pour le doctorat, Lyon, Université Lyon 2, 2011a.
- Dargère, Christophe, *La violence institutionnelle comme mode d'ajustement de filière : ethnographie et lecture goffmanienne d'une institution médico-sociale*, Thèse pour le doctorat, Lyon, Université Lyon 2, Tome 2, carnet de bord, 2011b.
- Fassin, Didier, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, La couleur des idées, 2011.
- Francis, Vincent, « L'Étranger, objet de toutes les attentions : étude des pratiques de ciblage policier », in Brion, Fabienne, Rea, Andrea, Schaut, Christine et Tixhon, Axel. (coord.), *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck Université, POL-HIS, 2001, pp. 187-199.
- Fustier, Paul, *Le travail d'équipe en institution*, Paris, Dunod, 1999.
- Garrau, Marie, *Politiques de la vulnérabilité*, Paris, CNRS Editions, 2018.
- Goffman, Erving, *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1968.
- Goffman, Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1973.
- Goffman, Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1974.
- Goffman, Erving, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1975.
- Goffman, Erving, « L'ordre de l'interaction », in Winkin, Yves. (éd.), *Erving Goffman : les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/Minuit, 1988a, pp. 186-230.
- Goffman, Erving, « Les ressources sûres », in Winkin, Yves. (éd.), *Erving Goffman : les moments et leurs hommes*, Paris, Seuil/Minuit, 1988b, pp. 104-113.
- Giddens, Anthony, *La constitution de la société*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.
- Gomez, Jean-François, *Déficiences mentales, le devenir adulte*, Toulouse, Erès, 2001.

- Kaës, René, *L'institution et les institutions*, Paris, Dunod, 1988.
- Lagarde-Piron, Laurence « Théâtralisation de l'interaction soignante en contexte hospitalier », in Lardellier, Pascal (dir.), *Actualité d'Erving Goffman, de l'interaction à l'institution*, Paris, L'Harmattan, Des Hauts & Débats, 2015, pp. 43-55.
- Lagrange, Claude, « *Crise des institutions et adolescences à risque* », in Baudry, Patrick & Lagrange, Claude (dir.), *L'institution, la violence et l'intervention sociale*, Matrice, 1994.
- Le Breton, David, *Rire. Une anthropologie du rieur*, Paris, Métailié, 2018.
- Milly, Bruno, *Soigner en prison*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.
- Ndiaye, Pap, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Gallimard, Folio actuel.
- Watzlawick, Paul, Helmick Beavin, Janet et Jackson, Don D., *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, Points/Essais, 1972.
- Witvrouw, Line, Born, Michel et Glowacz, Fabienne, « Bandes urbaines et groupes délinquants en Belgique. Représentations et savoirs », *Criminologie*, n°48, 2015, pp. 39-63.

Résumé

Les auteurs explorent la violence institutionnelle ayant cours dans des organisations proposant un accompagnement socio-éducatif ou dans le cadre de la ronde journalière de jeunes individus stigmatisés sur la base de leur couleur de peau. Les éléments proposés confirment ou révèlent des violences que porte le fonctionnement de différentes institutions, par leurs manquements et l'action ou l'abstention de certains membres de leur personnel. L'analyse des situations sociales proposées vise tout autant à éclairer les processus à l'œuvre qu'à permettre de penser l'action sociale.

Mots-clés : violences institutionnelles, jeunesse, organisations socio-éducatives, Stigmaté.

Abstract

Young people faced with institutional violence

The authors explore the institutional violence taking place in organisations offering socio-educational support or in the daily round of young individuals stigmatised on the basis of their skin colour. The proposed elements confirm or reveal the violence that is present in the functioning of different institutions, through their failings and the action or abstention of certain members of their staff. The analysis of the social situations proposed is intended to shed light on the processes at work and to enable us to think about social action.

Keywords: institutional violence, youth, socio-educational organisations, stigma.